COMMENT LES ACTEURS FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ PEUVENT-ILS CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF 30X30 AUX SUDS ?

RECOMMANDATIONS - NOTE DE POSITION

Crédit: Choisis ta Planète.

Cette note a été rédigée à la suite du colloque organisé le 20 avril 2022 par le Comité français de l'UICN (CF UICN). L'objectif de ce colloque était de débattre autour de la diversité des modèles de gestion des espaces protégés et conservés et comment les acteurs français pouvaient accompagner et appuyer les efforts des acteurs du Sud dans l'objectif 30x30.

Ce document fait état des principales discussions et recommandations émises au cours des différents interventions et s'adresse principalement aux acteurs français de la conservation qui agissent dans et autour des aires protégées dans les pays en développement.

CONTEXTE ET PRÉSENTATION DES ENJEUX

Cette première partie vise à la fois à présenter un état des lieux des aires protégées et conservées dans le monde (et plus spécifiquement dans les pays en développement) et à poser la problématique traitée à l'occasion du colloque. Les informations présentées ici sont à la fois tirées de la bibliographie et des interventions lors du colloque.

En avril 2022, la base mondiale des aires protégées faisait état d'une couverture surfacique en aires protégées et conservées dans le monde de 51,8 millions de km² dont 22,7 millions de km² sur les milieux terrestres soit 16,8% de la surface terrestre et 29,1 millions de km² dans les milieux marins côtiers soit 8,01% de la surface marine mondiale (Thierry Lefebvre, UICN). À ce sujet, le colloque a été l'occasion de rappeler que ces chiffres ne sont aujourd'hui toujours pas représentatifs de la réalité de la situation sur le terrain. En effet, la base de données mondiale sur les aires protégées s'appuie sur des informations fournies par les Etats auprès des Nations Unies (PNUE). Chaque État rapporte ainsi sur la situation des aires protégées et conservées du point de vue de son droit national, mais pas nécessairement en prenant en compte la définition internationale de l'UICN[1]. Une vérification des espaces protégés nationaux inscrits par rapport à la définition internationale de l'UICN permettrait en partie de répondre à ce besoin d'objectiver la situation mondiale des aires protégées. Malheureusement, on relève qu'il y a également peu de dialogue entre la base de données mondiale des Aires Protégées (WDPA) et les États alors que ce dialogue semble pourtant indispensable afin de consolider la remontée des informations et améliorer la fiabilité du bilan actuel des aires protégées.

La question des moyens (humains et financiers) reste de taille puisque les Pays en Développement (PED) sont demandeurs de ressources additionnelles pour pouvoir mettre en place une actualisation et un suivi des données sur les aires protégées de manière régulière. Il a notamment été rappelé que les PED demandaient la création d'un fonds ad hoc pour la biodiversité et la mise en œuvre du cadre, en complémentarité avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (Juliette Landry, IDDRI).

Le colloque a également été l'occasion de réaffirmer que la question de la comptabilisation des aires protégées était un enjeu politique important des négociations internationales en cours. En effet, si un accord sur la cible de 30% d'aires protégées à l'horizon 2030 semble se dessiner à la fin de l'année, il a également été rappelé que la cible 30x30 ne fait pas l'unanimité et était l'objet de critiques, notamment d'ONG internationales qui s'inquiètent des conséquences possibles d'un tel objectif, en particulier concernant les droits fonciers et les moyens de subsistance des peuples autochtones et des autres communautés dans les programmes de conservation.

Par ailleurs, si on relève que la communauté internationale a fait des progrès importants vers l'objectif mondial de couverture des aires protégées et conservées (nonobstant ce qui précède), elle est loin d'avoir respecté ses engagements concernant la qualité de gestion de ces zones. Sur les 269 830 aires protégées et conservées recensées par la WDPA, seulement 19 943 ont renseigné des informations liées à la qualité de leur gestion. Elles sont par ailleurs faiblement connectées entre elles. Seulement 7,84% de la surface terrestre de la planète est à la fois protégée ou conservée ainsi que connectée (Thierry Lefebvre, UICN). Ceci est d'autant plus préoccupant que les aires protégées, lorsqu'elles sont gérées efficacement, sont aujourd'hui l'un des outils les plus performants pour protéger la nature et les socio-écosystèmes. La Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées a produit une analyse[2] montrant que 34 sous-cibles des ODD liées aux services éco-systémiques sont réalisées en partie par les aires protégées. Pourtant, plus de 55 % des aires protégées ont subi, depuis 1992 (année de l'adoption

[1] L'UICN définit une aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

[2] Fischborn, M., and Sandwith, T. (eds.) (2021). Solutions for development challenges: citation: Insights from protected and conserved areas. Gland, Switzerland: IUCN.

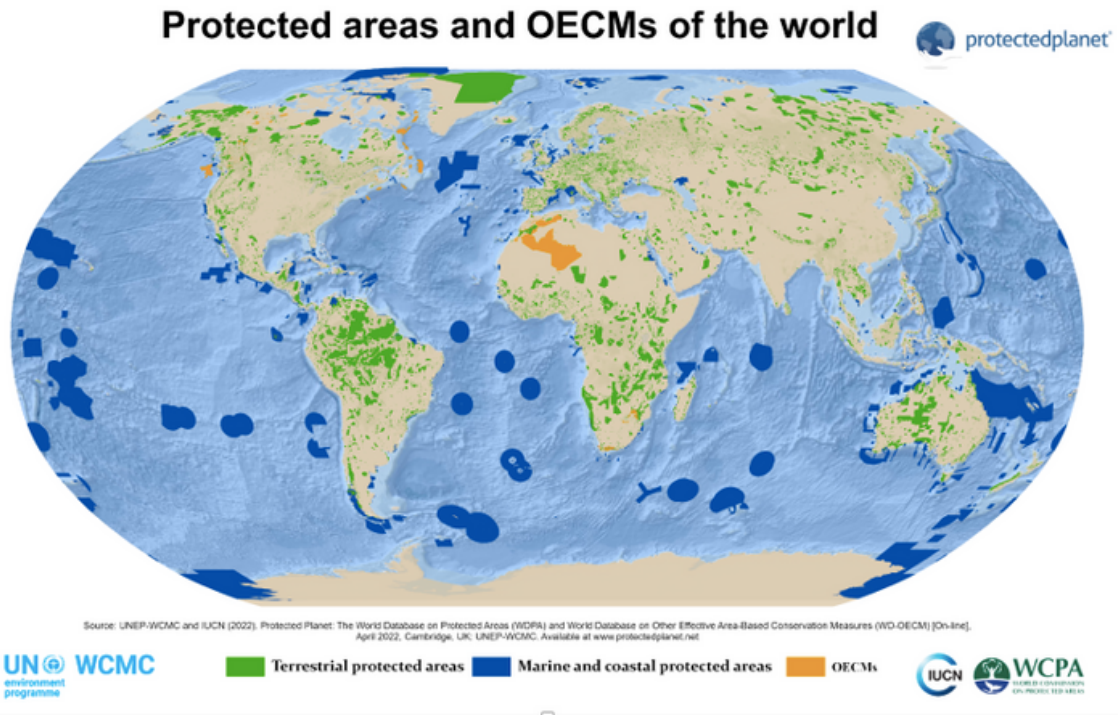

de la CDB), une augmentation de la pression humaine en particulier dans les pays en développement confrontés à des enjeux complexes et multifactoriels. Si l'on regarde les sites du Patrimoine Mondial, 60% des sites d'Amérique du Sud et 47% des sites d'Afrique sont dans des états de conservation avec un niveau de préoccupation élevée et 23% des sites d'Afrique sont dans des états de conservation critiques (Thierry Lefebvre, UICN).

Outre la désignation de nouvelles zones, les zones protégées et conservées existantes doivent être identifiées et reconnues, en tenant compte des efforts des populations autochtones, des communautés locales et des entités privées, tout en reconnaissant leurs droits (en particulier les droits fonciers) et responsabilités. Les efforts de conservation de ces acteurs restent sous-évalués et sous-déclarés, alors que leurs contributions sont considérables pour préserver la nature. Aux échelles locales, l'intégration des citoyens dans les systèmes de gestion et de gouvernance des espaces naturels reste un défi important à relever pour protéger ces espaces sans compromettre leurs modes de vie et leurs droits.

Par ailleurs, les financements traditionnels des aires protégées dans ces contextes sont largement insuffisants et la pandémie de Covid-19 a empiré leur situation financière, notamment en réduisant drastiquement les revenus tirés de l'éco-tourisme. Les activités de conservation ont été impactées négativement (arrêt ou réduction des patrouilles de terrain et de lutte contre le braconnage, éducation et sensibilisation, etc.) dans plus de la moitié des aires protégées d'Afrique et dans le quart de celles d'Asie[3].

Pour participer aux efforts de préservation de la biodiversité à l'international, la France compte sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs : les Organisations de la Société Civile (OSC), les organismes de recherche, les gestionnaires d'espaces naturels, les entreprises et les bailleurs de fonds dont les actions combinées devront contribuer à l'atteinte des nouveaux objectifs fixés à l'issue de la COP 15 de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) à Montréal en décembre 2022. En matière d'aires protégées, les objectifs surfaciques en passe d'être validés par la communauté internationale (30 % des zones terrestres et 30% des zones maritimes à l'horizon 2030) vont nécessiter la création ou l'extension de nouvelles aires protégées ou conservées.

Comment renforcer la coopération internationale en matière de gestion des espaces protégés et conservés et contribuer à la mise en œuvre opérationnelle des ambitions défendues par la Coalition de la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples ?

[3] IUCN WCPA (2021). PARKS. The International Journal of Protected Areas and Conservation, Volume 27 (Special Issue), Gland, Switzerland: IUCN.

RECOMMANDATIONS

Sur la base de plusieurs retours d'expériences, le colloque a permis de débattre autour de la diversité des modèles de gestion des espaces protégés et conservés et de questionner plus particulièrement la contribution de la France et des acteurs français dans l'atteinte de l'objectif 30 x 30 à l'international et en particulier dans les pays en développement. Cette partie présente les principales recommandations tirées du colloque.

Favoriser le partage d'expériences afin d'enclencher un processus d'amélioration de la gestion et de la gouvernance des aires protégées et conservées

Faciliter le partage d'expériences et renforcer l'efficacité de gestion des aires protégées à travers le réseau francophone de la Liste verte

Dans le cadre des négociations sur le futur cadre mondial pour la biodiversité, le Comité français de l'UICN plaide pour que l'objectif 30×30 de conservation d'au moins 30% des écosystèmes terrestres, d'eau douce, marins et souterrains d'ici 2030 à l'échelle mondiale soit fondé sur l'efficacité de gestion[4] des aires protégées. L'extension et la consolidation d'un réseau cohérent d'aires protégées est, depuis longtemps, identifié comme un levier incontournable de préservation de la biodiversité. Pour autant, l'extension des surfaces doit aller de pair avec un renforcement de leur efficacité de gestion.

Pour faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées, la Liste verte des aires protégées a été créée par l'UICN en 2014. Il s'agit à la fois d'une méthodologie d'évaluation de la qualité de gouvernance et de gestion des aires protégées, reposant sur une procédure et des standards définis à l'échelle internationale et adaptables dans tous les pays et d'un réseau d'experts et de gestionnaires international visant le partage de bonnes pratiques. La Liste verte vise donc autant à valoriser les sites exemplaires qu'à soutenir ceux qui n'atteignent pas le standard de la Liste verte en appuyant leur engagement dans la démarche.

[4] Cf. Cadre de l'UICN relatif à l'efficacité de la gestion (Hockings et al., 2000) in Pomeroy, R.S., Parks, J.E. et Watson, L.M. (2006). Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, p.4.

Afin de favoriser le partage d'expériences en faveur d'un processus d'amélioration continu, un **réseau francophone de la Liste verte** a été lancé. Il permet la mise à disposition d'experts auprès des sites qui souhaitent candidater à la Liste verte et permet plus largement de favoriser le réseautage entre les acteurs francophones. La communauté Liste verte est aujourd'hui représentée par plus d'une vingtaine de juridictions francophones et hispanophones[5], c'est pourquoi la mise en place d'un réseau francophone et d'un réseau hispanophone de la Liste verte est l'une des initiatives phares du plan de développement international de la Liste verte qui permet de rassembler à la fois des experts et des gestionnaires d'espaces naturels protégés.

Appuyer les projets de coopération internationale en mobilisant les gestionnaires français d'aires protégées

Les principaux gestionnaires des espaces naturels en France (RNF[6], CEN[7], PN[8] et PNR[9]) ont créé une **cellule inter-réseau** pour la mobilisation des gestionnaires français dans les projets de coopération internationale. Cette cellule permet de fournir aux acteurs de la coopération internationale une mobilisation rapide des compétences et une palette d'outils complémentaires, de nature réglementaire, foncière et contractuelle, combinables pour apporter des solutions sur mesures. Le modèle français présente un certain nombre d'atouts (diversité de contextes, communauté structurée de scientifiques et de gestionnaires, expérience de la restauration des écosystèmes etc.) issus d'une longue histoire de gestion intégrée et territorialisée des espaces naturels. Le colloque a permis de présenter cette cellule et de rappeler qu'elle se tenait à la disposition des acteurs de la coopération et des gestionnaires pour appuyer des projets mais aussi se nourrir des expertises au Sud dans une logique d'apprentissage mutuelle et de partage.

[5] Algérie, Bénin, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Equateur, Espagne, France, Liban, Madagascar, Maroc, Mexique, Pérou, Québec, Sénégal, Suisse, Tunisie ainsi que des groupes d'experts en constitution en Guinée, au Togo et en République Démocratique du Congo.

[6] Réserves Naturelles de France
[7] Conservatoires d'Espaces Naturels
[8] Parcs Nationaux de France
[9] Parcs Naturels Régionaux de France

Encourager la coopération entre pairs et le partage des savoirs

Chaque acteur disposant d'expériences et de savoirs propres, le colloque a rappelé qu'il était crucial d'agir en faveur du partage de ces savoir-faire, en réciprocité, en favorisant l'apprentissage mutuel.

Certains modèles se développent au Sud comme, par exemple, les AMCEZ (Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zones) ou encore les APAC (Aire ou Territoire du Patrimoine Autochtone ou Communautaire). Alors que la France n'a pas encore adopté le concept des AMCEZ, les Philippines en dénombrent 128 et le Maroc 314 (Laure Debeir, Comité français de l'UICN).

QU'EST CE QU'UNE **AMCEZ** ?

" Zone géographiquement délimitée, autre qu'une Aire Protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in-situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes, et le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement. (CBD, 2018) "

QUELLE **DIFFÉRENCE** AVEC UNE AIRE PROTÉGÉE?

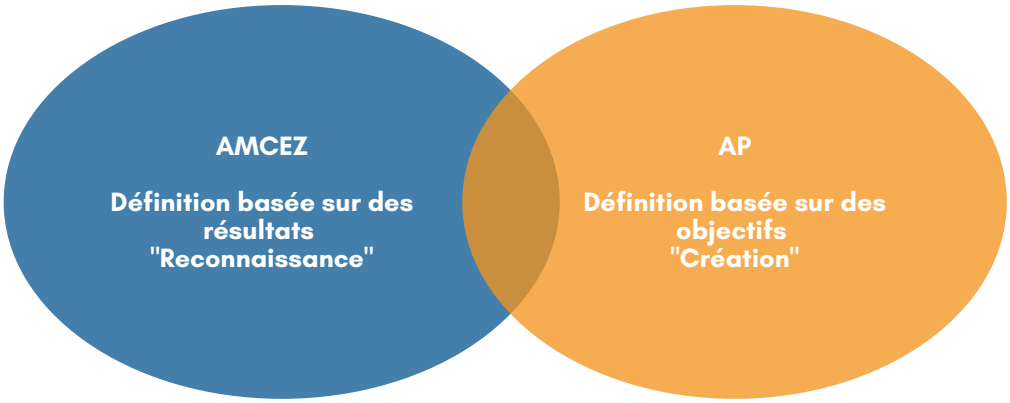

Les APAC, qui font partie des AMCEZ, se caractérisent elles par un lien fort avec les communautés locales et les peuples autochtones qui ont le pouvoir de décider de leur usage et de leur rapport à ce territoire et de faire respecter les règles définies librement pour que le site ou la zone protège la diversité biologique et le bien-être des populations (Alexis Kaboré, NATUDEV).

Les échanges et les partages Sud/Sud sont à encourager pour permettre des regards croisés sur leurs expériences dans des contextes analogues. En tant qu'acteurs du Nord, il est nécessaire de changer de regard et de perception : ne pas se focaliser sur les insuffisances des acteurs du Sud mais plutôt sur leurs savoirs, leurs compétences et leurs grandes capacités d'innovation. Dans ce cadre, il est essentiel de valoriser davantage les succès de la conservation et de la gestion locales qui peuvent notamment s'incarner à travers des modèles comme les AMCEZ ou les APAC. Il est également important de soutenir les communautés de pratiques pour renforcer les processus d'apprentissage entre pairs et diffuser les savoirs. In fine, tout cela doit concourir à élever le taux de couverture des « espaces conservés » dans le monde tout en renforçant les moyens d'existence en faveur des populations locales (Alexis Kaboré, NATUDEV).

Soutenir les processus de bonne gouvernance et d'inclusion des acteurs dans la gestion des aires protégées et conservées

Favoriser la participation de tous les acteurs du territoire

Les interventions ont souligné qu'une aire protégée est un outil remarquable pour **fédérer les différents acteurs** au service d'un territoire, autour d'un projet commun et qu'il peut même se révéler utile dans des exercices de démocratie participative. Il a par exemple été rappelé que les aires protégées situées en zone de conflit offraient parfois des arènes de discussion importantes pour traiter des conflits d'usage ou questionner la durabilité des paysages. C'est également un moyen de décloisonner les acteurs en intégrant le secteur de la conservation de la nature dans les politiques d'aménagement du territoire ou de planification territoriale (Barbara Mathevon, GRET). Une AP ne reste cependant qu'un « outil », avec une diversité de statuts (6 catégories UICN) et de modes de gouvernance, qui doit être mobilisé judicieusement avec des objectifs explicites. Il y a donc lieu de questionner en permanence la manière dont les acteurs vont s'approprier l'outil et dans quelles intentions.

Pour optimiser la diversité des points de vue, il est important de privilégier les approches multi-acteurs et de ne pas fragmenter les secteurs ou les approches. Par exemple, les scientifiques et chercheurs pourraient davantage collaborer avec des gestionnaires et des acteurs locaux à travers un travail de co-construction de programmes de recherche appliquée et en favorisant la transmission et l'appropriation des résultats des travaux de recherche par les gestionnaires et les usagers.

La bonne gouvernance des AP nécessite également d'accompagner le renforcement des capacités des différents acteurs à plusieurs niveaux (autant au niveau des individus, des organisations que des modèles de coopération) afin d'équilibrer les jeux de pouvoirs et de garantir l'inclusion du plus grand nombre. Cela peut passer par la mise en place d'outils éducatifs et de programmes de formation spécifique (les MOOCs du PAPACO sont une belle réussite en la matière avec 90 000 inscrits et 8 000 attestations délivrées depuis 2015 [10]).

Une diversité de modèles à encourager

Encourager une diversité de systèmes de gouvernance[11] permet de mobiliser plus largement pour assurer la durabilité des aires protégées en optant pour un système adapté au contexte historique et socio-économique local. En effet, Geoffroy Mauvais (UICN PAPACO) a insisté sur le fait que « la gouvernance est la variable essentielle à améliorer dans l'approche de conservation par territoires » et qu'il n'y a pas un modèle existant transposable à tous les contextes.

S'assurer de la légalité et de la légitimité des acteurs et adapter les approches aux contextes locaux

Reconnaître le contexte local, les ayants-droits sur les ressources naturelles et les droits qui s'appliquent

La grande diversité des aires protégées, tant au niveau de la gestion que de la gouvernance, permet leur ajustement à de nombreuses situations locales spécifiques mais cette richesse de solutions est encore trop rarement mobilisée. Il est donc essentiel de chercher à bien **prendre en compte les spécificités et les caractéristiques sociales, politiques, environnementales et économiques de chaque contexte pour proposer un cadre de gestion adapté et accepté des populations.**

[10] NAPA 165, Juillet 2022 : https://papaco.org/fr/wp-content/uploads/2022/07/juillet_2022_FR.pdf

[11] Pour rappel, voici les systèmes ou types de gouvernance : 1) gouvernement, 2) gouvernance partagée, 3) gouvernance privée, 4) gouvernance par les communautés locales : https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-020-Fr.pdf

En tant qu'acteurs de la conservation, il s'agit de trouver le juste équilibre entre le bien vivre des habitants et la protection des patrimoines naturels et culturels (Raphaël Trouiller, Tetraktys). L'un ne doit pas se faire au détriment de l'autre étant donné que le bien-être des populations dépend de la gestion durable des ressources naturelles du territoire et qu'inversement, la préservation et la gestion durable des ressources naturelles est conditionnée à l'implication des populations. Il s'agit de valoriser le rôle des aires protégées comme un outil au service du développement local.

Favoriser l'émergence de solutions innovantes

Pour un acteur de la coopération, il est important de **se positionner en tant que facilitateur** plutôt que partie prenante dans les processus de décision et de questionner son positionnement: *cette politique/action permettra-t-elle de renforcer/créer un lien de confiance entre les acteurs ?*

Afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes, il est important de permettre l'expérimentation grâce à **des démarches ascendantes**.

Les acteurs français peuvent également s'engager dans des actions de mentoring pour permettre l'essor d'ONG du Sud et des coopérations Sud-Sud. Par exemple, alors que les Partenariats Publics Privés (PPP) sont actuellement pilotés par des acteurs du Nord, les acteurs français pourraient contribuer à l'émergence d'ONG du Sud pouvant s'impliquer dans des PPP (David Brugière, BRLi). Enfin, c'est la performance de la conservation qui crée du consensus et de la légitimité, il est donc indispensable de faire preuve de transparence et d'exemplarité.

Mobiliser davantage de financements vers les PED pour enrayer la perte de biodiversité

Accroître les financements dédiés à la biodiversité dans les pays en développement

Actuellement, il y a 60 milliards d'euros par an dédiés à la conservation de la biodiversité au sens strict dans les 40 pays de l'OCDE alors que le reste du monde se partage entre 15 et 20 milliards d'euros pour ces objectifs (Gilles Kleitz, AFD). Ceci est d'autant plus problématique que sur les 36 hotspots de biodiversité[12], 29 se trouvent dans les pays en développement. Les financements sont donc insuffisants en particulier aux endroits où les enjeux sont les plus importants. Il s'avère essentiel de **rediriger et d'accroître les financements de conservation de la biodiversité vers les pays en développement**. À ce titre, l'UICN plaide pour « augmenter les ressources financières de toutes les sources, y compris les sources nationales, internationales, publiques et privées, pour atteindre au moins 200 milliards de dollars par an, y compris les ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant les flux financiers internationaux vers les pays en développement d'au moins 60 milliards de dollars par an» (UICN,2022). Il faut cependant être vigilant à ce que les fonds orientés pour la conservation restent dédiés à des actions de conservation et ne soient pas dilués dans le financement du développement, tout en étant conscients que les deux champs d'action sont complémentaires.

[12] "Un hotspot est est une zone biogéographique, terrestre ou marine, possédant une grande richesse de biodiversité particulièrement menacée par l'activité humaine."
Les deux critères essentiels d'un hotspot sont qu'il doit être irremplaçable (haut niveau d'endémisme avec au moins 1 500 plantes vasculaires endémiques) et menacé (avoir 30% ou moins de sa végétation naturelle d'origine) : https://www.conservation.org/priorities/biodiversity-hotspots

Diversifier les sources de revenus des aires protégées

Il est nécessaire de **diversifier et adapter les outils financiers** pour y apporter plus de continuité et de durabilité. Par exemple, la crise du covid a fortement impacté le tourisme international et les revenus des aires protégées africaines et asiatiques. Il semble donc nécessaire de privilégier et soutenir le développement du tourisme national pour plus de résilience et d'assurer une diversification des sources de revenus. De plus, en étant une source de revenus, le tourisme permet de « légitimer » la protection des milieux auprès de l'ensemble des parties prenantes (Raphaël Trouiller, Tetraktys).

Faciliter l'accès aux financements pour les acteurs du Sud

Afin de **soutenir l'émergence des organisations de la société civile au Sud** et accompagner leur développement à long terme, il est primordial de **faciliter leur accès aux bailleurs de fonds**. En effet, actuellement ces acteurs de la conservation dans les pays du Sud, société civile comprise, ont entre 10 et 100 fois moins de ressources pour leurs activités que ceux du Nord (Gilles Kleitz, AFD). La création d'un système de financement dédié aux APAC a notamment été proposé pour renforcer ces acteurs et la préservation de la biodiversité.

Crédit: Van Ingen et Hellio

Comité français de l'UICN 259-261
rue de Paris 93100 Montreuil
Tél. : 01 47 07 78 58
E-mail : uicn@uicn.fr www.uicn.fr

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Au sein d'un partenariat original, il regroupe 2 ministères, 13 organismes publics et 47 organisations non-gouvernementales, ainsi qu'un réseau de plus de 250 experts. Par cette composition mixte, le Comité français de l'UICN est une plate-forme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité, qui associe également les collectivités locales et les entreprises. Le Comité français de l'UICN a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial. Ses programmes sont consacrés aux politiques de la biodiversité, aux espèces, aux aires protégées, aux écosystèmes, à l'éducation à l'environnement, à l'outre-mer et à la coopération internationale.
Ce colloque a été coorganisé par les programmes Aires protégées et Coopération Internationale, avec le groupe de travail Pays en développement & Biodiversité.

Cette note a été réalisée avec le soutien financier de l'AFD et de l'OFB. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD et de l'OFB.

Rédaction : Magali Pausin et Nicolas Salaün (Comité français de l'UICN)
Comité de relecture : Laure Debeir, Paul Estève, Erwan Cherel, Laurie Lefebvre (Comité français de l'UICN), Jean-Marc Civière (HUMY), Pierre-Cyril Renaud (Université d'Angers), Aliénor Scrizzi (Awely, des animaux et des hommes).
Directeur de publication : Sébastien Moncorps (UICN Comité français) Graphisme : Lisa Ruffier-Meray